



Lyon, le 23 janvier 2023

# PRÉAVIS DE GRÈVE

Réforme des retraites – acte #2

31 janvier 2023

Objet : Préavis de grève concernant les agent.es des SDIS

Monsieur le ministre,

Le projet de réforme des retraites qui a été présenté le 10 janvier comporte de nombreuses régressions sociales : report de l'âge de départ à 64 ans réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite, alors même que l'espérance de vie d'un sapeur-pompier est estimé à 69 ans (rapport CNRACL), allongement des cotisations générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées, situation aggravée par la décote.

Aussi, nous déposons un préavis de grève couvrant la journée du 31 janvier 2023 de 00h à minuit.

Ce préavis concerne l'ensemble des agent.es des SDIS de France et des DOM-TOM, titulaires, stagiaires et contractuels, qui sont appelés à cesser le travail et/ou à participer à toutes actions qui seraient rendues nécessaires pour porter les revendications suivantes :

- Le maintien de l'âge légal de départ en retraite pour tous à 62 ans ;
- Le maintien de l'âge de départ possible pour les sapeurs-pompiers à 57 ans ;
- La portabilité des droits acquis pour la bonification sans condition de durée en service actif ;
- Le déplaçonnement ET la proratisation de la bonification pour une véritable reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité du métier de sapeur-pompier tout au long de la carrière ;
- La comptabilisation des heures d'équivalences pour les agents en régime de garde dérogatoire ;
- L'intégration de toutes les primes dans les calculs des pensions ;
- L'amélioration et la généralisation des dispositifs de fin de carrière (CRO, départs anticipés, etc...) ;
- La reconnaissance du caractère particulier de certaines missions et fonctions des PATS des SDIS.

Conformément à l'article L.2512-2 du Code du travail qui subordonne l'exercice du droit de grève dans les services publics, nous restons à votre disposition pour vous rencontrer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre , l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH

Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur

Copie :

Monsieur le conseiller social de la DGSCGC

*Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!*

SUD SDIS National  
12 rue des halles  
38790 St Georges d'Espéranche  
secretariat@sudsdis-national.fr